



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le taux d'encadrement du « Plan mercredi »

Question écrite n° 15215

Texte de la question

Mme Stéphanie Rist interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'encadrement du « Plan mercredi ». Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 vise à faciliter l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire. Celle-ci passe notamment par l'assouplissement des taux d'encadrement, allant désormais jusqu'à un animateur pour dix-huit enfants pour les enfants de plus de six ans. Cette nouvelle disposition semble difficilement conciliable avec l'ambition du « Plan mercredi », à savoir, proposer aux élèves des activités de qualité le mercredi après-midi. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur les éventuelles évolutions des taux d'encadrement prévues afin de répondre aux inquiétudes des professionnels, soucieux de la qualité des activités proposées aux enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15215

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11601

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)